



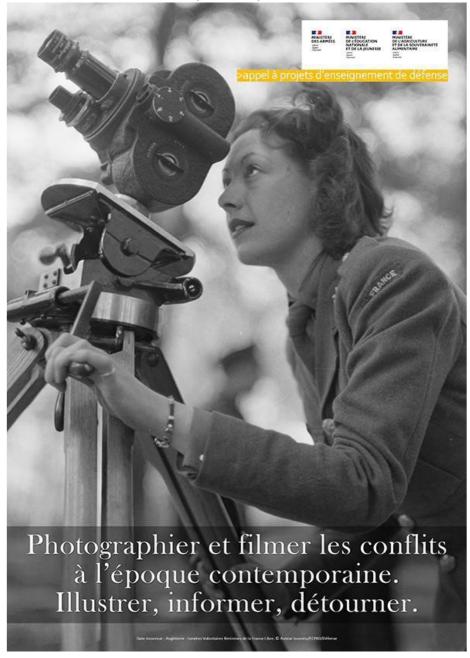


Égalité Fraternit

# Appel à projets pédagogiques d'enseignement de défense

## Photographier et filmer les conflits à l'époque contemporaine

Illustrer, informer, détourner.



Tout au long de l'année scolaire 2024-2025, la direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA) du ministère des armées pourra apporter son soutien aux projets pédagogiques qui répondront à cet appel à projets pédagogiques. Ce soutien pourra prendre différentes formes financières, pédagogiques et événementielles.

Lors des différentes commissions de subventions de la DMCA qui auront lieu d'octobre 2024 à juin 2025, un intérêt tout particulier sera porté aux actions pédagogiques des établissements scolaires, associations, fondations ou collectivités territoriales qui répondront à cet appel à projets.

Les projets des écoles et établissements scolaires pourront par ailleurs donner lieu à la réalisation d'un film documentaire ou l'attribution de mentions dans le cadre de l'action nationale interministérielle "Héritiers de mémoire".

(https://cheminsdememoire.gouv.fr/fr/operation-heritiers-de-memoire)

La sélection des projets scolaires pour "Héritiers de mémoire" ayant lieu fin octobre 2024, les établissements scolaires qui souhaiteraient être sélectionnés dans ce cadre sont invités à transmettre leurs projets dès les mois de septembre et octobre.

Au-delà de l'opération "Héritiers de mémoire", les projets scolaires pourront faire, sous réserve de leur qualité, l'objet d'un soutien financier et partenarial lors des commissions de soutiens aux projets scolaires de novembre 2024, mars et mai 2025.

\*\*\*\*

Pour toute précision sur l'appel à projets, pour l'envoi des projets ou demandes de subvention, nous vous invitons à contacter le bureau de l'action pédagogique et de l'information mémorielles (BAPIM) de la sous-direction de la mémoire combattante (SDMC) :

- Par voie électronique : dmca-cheminsdememoire.redac.fct@intradef.gouv.fr
- Par voie postale: DMCA/SDMC/BAPIM 60, boulevard du Général Martial Valin CS21623 75509 Paris Cedex 15

\*\*\*\*

Cet appel à projets est conduit en partenariat étroit avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Sont également partenaires :

## Ministère des armées :

- L'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense (ECPAD)
- Le Service historique de la défense
- Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG)

#### Autres partenaires

Le Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (CLEMI)

\*\*\*\*

### Contenu de l'appel à projets pédagogiques

Des premiers daguerréotypes de Roger Fenton documentant la guerre de Crimée aux multiples captations qui, sur les réseaux sociaux, accompagnent les conflits les plus récents, la guerre a toujours été photographiée, puis filmée. Ces illustrations façonnent nos représentations des conflits contemporains et, pour certaines, les résument même, tant est fort leur pouvoir évocateur. On pense évidemment au républicain espagnol de Robert Capa, à la petite fille brûlée au napalm de Nick Ut, voire aux soldats américains d'Iwo Jima immortalisés par Joe Rosenthal. Ces images permettent, dans leur foisonnement et leur diversité, de dresser un panorama complet des conflits contemporains et d'illustrer les guerres des deux derniers siècles.

Maintes fois reproduites et convoquées, imprimées et projetées, les photographies illustrent, témoignent, renseignent, mais participent aussi d'une autre forme de guerre, celle de l'information. L'image fait alors fonction de preuve, elle devient pièce à conviction et, jetant une lumière parfois crue sur la réalité d'un conflit, peut en modifier l'acceptation par l'opinion publique. On peut ici évoquer l'impact des images ramenées et diffusées, lors de la guerre du Vietnam, par les reporters américains, le scandale suscité par les photos de la prison d'Abou Ghraib lors de la deuxième guerre du Golfe, l'émotion provoquée par la documentation des massacres de Boutcha en Ukraine.

Illustration, témoignage et pièce à conviction, l'image informe, oriente, fixe la mémoire, désigne des coupables... Mais la guerre de l'information peut aussi être une guerre de désinformation, possibilité que les outils techniques démultiplient à l'heure des réseaux sociaux et des moyens offerts à tout un chacun de mettre en ligne des contenus non vérifiés. Les photos d'amateurs, les vidéos « prises sur le terrain » ouvrent ainsi la voie à de nombreuses manipulations qui, sans être nouvelles, on pense par exemple aux faux charnier de Timisoara en 1989, ne sont pas sans conséquences ni dangers.

Image fixe ou animée, « amateur » ou institutionnelle, autorisée ou volée, documentaire ou de fiction, la photographie et la vidéo restent enfin des productions humaines qui reflètent les choix, souvent conscients mais parfois inconscients, de leur auteur. Elles n'échappent pas toujours à une forme d'esthétisation, moyen de mise à distance ou d'héroïsation volontaire du sujet, qui interrogent sur leur construction ainsi que sur le rapport entre image et œuvre.

L'appel à projets proposé par le ministère des armées, s'il peut s'inscrire dans le cadre du 80ème anniversaire de la Seconde Guerre mondiale et du 70ème anniversaire de la fin de l'engagement du bataillon français de l'ONU dans la guerre de Corée, ne se limite cependant bien sûr pas aux photographies ou reportages filmés qui illustrent ces deux conflits.

Il explore plus largement le rapport entre l'image et le réel, propose d'étudier comment la photographie et, plus récemment, la vidéo, rendent compte de la réalité de la guerre mais, au-delà de l'indispensable témoignage, peuvent aussi être un moyen de mobilisation, un instrument d'émancipation ou au contraire un outil de désinformation.

Le champ chronologique de l'étude peut dès lors être élargi à l'ensemble des conflits contemporains, jusqu'aux engagements récents et à la période la plus actuelle (OPEX, Ukraine). Il concerne, de la même façon, l'aire géographique la plus étendue et ne se limite pas au seul territoire métropolitain.

L'appel à projets concerne tous les niveaux d'enseignement, du collège et du lycée, de l'enseignement général et de l'enseignement professionnel, dès l'instant où ceux-ci abordent les conflits contemporains (de 1870 à nos jours). Il renvoie à de multiples réalités et bénéficie de nombreuses portes d'entrée dans les programmes, que ce soit pour témoigner de la nature des conflits, analyser leur mémoire ou travailler sur le rapport à la création et à l'information.

Des photographies de presse, des images extraites de reportages, des productions amateurs et des enregistrements peuvent servir de support aux travaux réalisés. Ceux-ci peuvent prendre la forme d'expositions, de catalogues, de diaporamas, voire de productions animées.

Le thème retenu se prête ainsi particulièrement bien à des travaux pluridisciplinaires associant par exemple l'histoire-géographie aux arts plastiques, voire à la philosophie et au français quand ces images s'accompagnent d'un texte plus ou moins élaboré, qui en propose une interprétation ou en oriente le sens.

Le cadre du sujet, élargi à l'ensemble des conflits contemporains, lui confère par ailleurs une dimension internationale permettant d'associer les établissements du réseau de l'Agence de l'enseignement français à l'étranger.

\*\*\*\*